

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
24 août 2016  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 22 août 2016, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la République de Corée auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur le rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique paru le 19 août et de vous faire tenir ci-joint le texte du commentaire du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée en date du 22 août sur le rapport relatif aux activités de retraitement de la RPDC (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(Signé) **Oh Joon**



**Annexe à la lettre datée du 22 août 2016 adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la République de Corée auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Communiqué de presse : commentaire du porte-parole  
du Ministère des affaires étrangères sur le rapport  
du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie  
atomique concernant les activités de retraitement de la RPDC**

1. Le Gouvernement de la République de Corée prend note du fait que l'Agence internationale de l'énergie atomique a fait état dans le rapport de son directeur général de multiples indices donnant à penser que la RPDC a fait fonctionner ses installations de retraitement en 2016, en précisant que les activités nucléaires de la RPDC, y compris celles relatives aux installations de retraitement et d'enrichissement de l'uranium, constituent une violation des résolutions du Conseil de sécurité et sont profondément regrettables.
2. Toutes les activités à caractère nucléaire de la RPDC, y compris le retraitement de barres de combustible usé, qu'elle a reconnu la semaine dernière (17 août) par le biais de médias étrangers, constituent clairement une violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et menacent la paix et la sécurité internationale ainsi que le régime de non-prolifération. Le Gouvernement de la République de Corée juge ces activités de la RPDC gravement préoccupantes et les condamne vigoureusement.
3. La RPDC doit reconnaître clairement que la communauté internationale ne saurait en aucune circonstance accepter qu'elle possède des armes nucléaires. Le Gouvernement de la République de Corée exhorte vivement la RPDC à cesser immédiatement le développement d'armes nucléaires dans la perspective d'une dénucléarisation authentique.
4. Le Gouvernement de la République de Corée s'engage à travailler en étroite collaboration avec les grands pays et les organisations internationales concernées pour prendre les mesures nécessaires et renforcer les actions menées à l'échelle mondiale pour accentuer les sanctions et intensifier la pression sur la RPDC.